



# Association de Science Régionale de Langue Française

## Renouvellement du CA de l'ASRDLF, année 2011

### Procédure de vote

**Electeurs :**

Peuvent voter les personnes qui sont à jour de cotisation à l'ASRDLF pour l'année 2010 et/ou l'année 2011

**Nombre de sièges à pourvoir :**

Neuf sièges sont à pourvoir au Conseil d'Administration de l'ASRDLF en 2011

**Bulletin de vote :**

Le bulletin de vote comporte la liste des candidats qui se sont déclarés à l'issue de la procédure d'appel à candidatures clôturée le 13 mai 2011.

Neuf candidatures ont été transmises au Président de l'ASRDLF.

Il n'est pas possible de rajouter d'autres candidatures sur le bulletin de vote, lors du scrutin.

**Procédure de vote :**

Le vote est organisé par mode postal.

Chaque électeur doit imprimer le bulletin de vote ci-joint.

L'électeur exprime son vote en laissant sur le bulletin les noms des candidats à qui il accorde son soutien et éventuellement en rayant certains noms.

Le bulletin de vote est placé dans une enveloppe blanche. L'enveloppe doit être fermée et ne comporter aucune mention distinctive.

L'enveloppe blanche contenant le bulletin de vote est insérée dans une seconde enveloppe sur laquelle l'identité du votant est mentionnée.

L'ensemble est envoyé par voie postale à l'adresse suivante :

Laboratoire THéMA  
UFR SLHS  
Elections ASRDLF  
32 rue Mégevand  
25030 Besançon Cedex –France

**Ouverture du scrutin :** Le scrutin est ouvert dès la réception du courrier électronique du présent document

**Clôture du scrutin :** Le 15 juin 2011 (cachet de la poste faisant foi)

**Dépouillement et proclamation des résultats :** 27 juin 2011 à Bordeaux.